Quelques affaires sur les fonds étrangers. Le 3 0/0 portugais fait 1.30 de prime sur le cours d'émission.

Il faut ajouter que plus d'une probabilité vient de se convertir en fait accompli :

1° La faillite de la compagnie des chemins de fer de la Vendée ;

2° La faillite de la compagnie anonyme de la Halle aux cuirs de Paris.

3° Le passage du Danube par les Russes.

4° La mobilisation des deux corps d'armée Austro-Hongrois; la neutralité autrichienne se convertissant en neutralité armée ;

5° Le soulèvement de la Crête ;

6° Le soulèvement de la Grèce ; l'un et l'autre indispensables à la Russie

7° L'écrasement du Monténegro par la Turquie ;

8° La défaite des Russes en Asie ;

9° On fait grand bruit de la grande revue que doit passer le maréchal Président, mais, par dessus tout, et après un mois aussi tourmenté par les alternatives de hausse et de baisse, aux proportions inexplicables, l'approche de la liquidation mensuelle de Juin qui ferait craindre soit des livraisons de titres en grande quantité ou des positions laborieuses à liquider.»

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ECONOMIQUE

La chambre de commerce d'Elbeuf, dans sa séance du 9 juin, a reçu de son président communication des renseignements recueillis sur la marche des négociations avec l'Angleterre pour le renouvellement des traités de commerce.

La chambre a arrêté les termes d'une protestation, adressée au ministre du commerce, dont voici le résumé :

« Dans notre opinion, la gravité des circonstances économiques dans lesquelles se trouve l'Europe, semble imposer au gouvernement une extrême réserve, et le porter à reculer autant que possible tout acte qui lierait la France pour longtemps. En conséquence, si des considérations, que nous ne pouvons pas plus deviner que discuter, obligeaient le gouvernement à s'engager avec l'Angleterre par un traité, nous demanderions avec instance que cet engagement ne fût pas de longue durée, et que, dans un délai déterminé, la dénonciation pût en être faite, et qu'en tous cas le droit spécifique fût substitué au droit *ad valorem* pour les articles drapés, conformément au tarif voté par le conseil supérieur. »

—

La construction de machines à vapeur n'a pas fait de grands progrès; quelques modifications plus ou moins ingénieuses n'ont pu amener ce qu'on appelle une révolution dans l'art du constructeur. Les machines fixes sont aujourd'hui, à peu de chose près, ce qu'elles étaient du temps Watt ; les locomotives, malgré la diversité de leurs types, sont toujours les locomotives que Stephensen et Seguin ont créées. L'injection de la vapeur dans la cheminée et le tubage des chaudières sont de l'essence même de la locomotive ; sans ces deux inventions capitales, une locomotive n'irait guère plus vite que nos anciennes diligences.

Le grand problème reste toujours à résoudre ; c'est celui du générateur de vapeur. Les machines actuelles les plus perfectionnées ne fournissent pas en travail 9 pour 100 de la chaleur dépensée. Cela tient à deux causes principales :

L'énorme tirage qu'exige la combustion de la houille entraîne d'abord une forte proportion de la chaleur du foyer dans la cheminée; cette chaleur se dissipe dans l'air sans accomplir aucun travail utile.

En second lieu, la vapeur, quand elle a produit son effet, conserve, en sortant des pistons, une chaleur intense qui est absolument perdue. On l'utilise en partie, il est vrai, dans les machines fixes, à chauffer l'eau d'alimentation, et, dans les locomotives, à activer le tirage. Néanmoins, les cinquièmes seulement de la chaleur se transforme en travail utile : les quatre autres cinquièmes sont perdus. Il sera toujours extrêmement difficile d'empêcher ou même d'atténuer cette déperdition de la force motrice.

Aussi les efforts des inventeurs se portent-ils plutôt sur les moyens d'empêcher, non la déperdition de la vapeur, mais celle de la chaleur du foyer. Leur raisonnement est très-simple, il faut, disent-ils, que nous perdions de la vapeur; faisons donc de la vapeur à bon marché. Or, ce qui coûte cher dans la vapeur, c'est la houille qu'il faut pour la produire. Tâchons, en conséquence, d'utiliser le plus possible de la chaleur fournie par la houille, et le meilleur pour ne pas dire l'unique moyen, c'est d'augmenter la surface de chauffe, c'est-à-dire, la partie de la paroi des chaudières qui est en contact avec la flamme.

Une magnifique solution du problème est le tubage des chaudières de locomotive inventé par M. Seguin, dès l'origine des chemins de fer. La flamme et les produits de la combustion, pour passer de l'arrière de la machine où se trouve la cheminée, doivent traverser un grand nombre de tubes plongés dans l'eau de la chaudière, ce qui a pour résultat de décupler l'étendue de la surface de la chauffe. Ce système est cependant imparfait. Il est nécessaire que les tubes aient un certain diamètre pour que les flammes, la fumée, les petits morceaux de charbon les traversent librement; leur nombre est donc nécessairement limité.

Il n'est surtout par la nécessité absolue de placer la rangée supérieure des tubes à un niveau tel que jamais l'eau ne puisse descendre au-dessous, parce qu'alors la flamme circulant dans des tubes que l'eau n'enveloppe plus, les échauffera jusqu'au rouge vif et la chaudière éclaterait facilement quand on lui rendrait l'eau qu'elle a perdue.

Enfin, qu'un de ces tubes vienne à éclater, ce qui n'est pas très-rare, l'eau se précipite dans le foyer et l'éteint instantanément.

Que nos lecteurs nous pardonnent ces détails arides; ils étaient nécessaires pour bien faire comprendre toute la portée d'une invention nouvelle, dont l'auteur est un officier supérieur de la marine, M. du Temple, l'ancien député catholique.

Le principe en est tellement simple qu'on pourrait s'étonner qu'il n'eût pas encore été appliqué, si l'on ne savait, comme une vérité banale que les idées simples sont les plus difficiles à trouver.

M. du Temple a pensé qu'au lieu de faire passer la flamme à travers les tubes dont le diamètre ne peut jamais dépasser un certain minimum, il serait beaucoup plus rationnel d'y passer l'eau, tandis que la flamme les chaufferait extérieurement.

Il a construit plusieurs types de générateurs sur ce principe, lesquels ne diffèrent les uns des autres que par les dimentions et la force.

Prenons l'un de ces types, le No 4, par exemple. Il se compose de deux cylindres horizontaux ou réservoirs, placés l'un au-dessous de l'autre, et mis en communication par un ou plusieurs gros tubes verticaux. Le cylindre inférieur est beaucoup plus petit que le réservoir supérieur. Celui-ci porte les accessoires ordinaires des générateurs, trou d'homme, soupape de sûreté, tuyau de vapeur, etc. Il est rempli d'eau jusqu'au tiers ou à la moitié ; l'eau remplit nécessairement le réservoir inférieur. Tout cet ensemble est en dehors du foyer. Voici comment se fait la chauffe:

Les deux réservoirs sont en communication non-seulement par les gros tubes dont nous venons de parler, mais encore par 240 tubes recourbés en spirales allongées et de 10 mètres de longueur. Le diamètre extérieur de ces tubes n'est que de 12 millimètres, avec un diamètre intérieur de 9,2. Ils présentent une surface totale de 80 mètres carrés, qui est la surface de chauffe. Ils sont nécessairement remplis d'eau, comme tout le reste de l'appareil.

La vapeur se forme dans les replis inférieurs des petits tubes, chasse l'eau qui lui fait obstacle, et vient crever à la surface de l'eau dans le réservoir supérieur.

L'eau que la vapeur a chassée redescend par les gros tubes dans le réservoir inférieur, pour repasser dans les petits tubes, et ainsi de suite, tant qu'il y a de l'eau dans le réservoir supérieur.

Les avantages de ce générateur sont considérables.

Avec le tirage ordinaire, le type n° 4, que nous avons choisi comme exemple, a une force de 300 chevaux; il ne pèse que 3.000 kilogrammes avec son eau, et occupe à peine cinq mètres cubes d'espace. Les chaudières actuelles de la marine exigent, pour 300 chevaux, 30 à 35,000 kilogrammes de poids et 30 à 35 mètres cubes de volume. L'appareil de M. du Temple pèse 10 fois moins et occupe 8 fois moins d'espace que les chaudières ordinaires de même force.

Il est inexplosible, du moins pour cause de manque d'eau. Si l'eau vient, en effet, à disparaître du réservoir supérieur, elle n'existe plus que dans les tubes à raison d'un litre environ par cheval et se trouve bientôt vaporisée.

La chaleur du foyer, dans les grands appareils surtout, est utilisée presque en totalité. Quand les flammes et les gaz ont traversé cette forêt de 280 tubes entrelacés, ils lui ont cédé tout ou presque tout leur calorique.

Tous les petits tubes sont indépendants les uns des autres. Il suffit d'enlever deux vis faciles à atteindre, et le tube se retire à la main. Que l'un d'eux vienne à crever, on peut le remplacer aussitôt, ou, si l'on est pressé, on l'écrase près des raccords, et ce n'est qu'un tube de moins.

Les dépôts calcaires, si redoutables dans les autres chaudières, n'ont ici aucun inconvénient. Ils ne se produisent pas dans les petits tubes, où la circulation est trop active; on ne les trouve que dans les réservoirs, lesquels ne sont pas en contact avec la flamme, ce qui éloigne tout danger d'explosion par infiltration d'eau entre les dépôts et la paroi des générateurs.

L'appareil de M. du Temple est appelé à modifier tout l'aménagement des bâtiments à vapeur. Au lieu de ces immenses chaudières, pesantes et encombrantes, qui sont en outre si dangereuses (qu'on se rappelle la *Revanche*), la marine aura des générateurs dix fois moins lourds, sept ou huit fois moins volumineux et qui ne présenteront plus aucun danger.

Le nouveau générateur est donc, non-seulement une œuvre de science, mais encore et surtout une œuvre d'humanité.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Roubaix est convoqué pour mercredi 27 courant, à 7 heures et demie du soir.

—

Depuis plusieurs mois des plaintes assez fréquentes nous parviennent du quartier de la Potennerie. A diverses reprises, nous avons parlé notamment des fossés infects de la rue du Tilleul. Le curage qui s'est fait dernièrement a plutôt aggravé le mal. Ces fossés étant plus profonds que les petits aqueducs longeant les maisons, les eaux ménagères de la rue, auxquelles viennent se joindre celles de la rue de Ma Campagne, forment, avec des détritus de toute sorte, un cloaque que l'administration ne devrait pas laisser subsister.

Les riverains, justement inquiets, ont adressé, le 2 mai dernier, une pétition à M. le Maire de Roubaix pour obtenir la suppression de ces fossés, qui sont une cause d'insalubrité pour tout le quartier. Jusqu'ici, il ne semble pas qu'on ait pris leur demande en considération. Le Conseil municipal, qui arrive à la fin de sa session, n'en a pas encore été saisi. Nous la rappelons à la bienveillance de l'administration.

—

On nous annonce de Paris la mort de M. le vicomte Armand de Melun.

M. le vicomte de Melun est le frère de M. le comte Anatole de Melun, ex-député du Nord, avec lequel la plupart des journaux parisiens le confondent aujourd'hui dans les articles nécrologiques qu'ils consacrent au défunt.

—

Nous sommes heureux d'apprendre que, pour les prochaines élections, M. le baron de La Grange, monarchiste, posera sa candidature dans la première circonscription d'Hazebrouck contre M. Massiet du Biest, l'un des 363.

—

La dixième liste de souscription à l'Œuvre de l'*Université catholique* de Lille, accuse un chiffre de 517,753 francs; ce qui élève le résultat des dix premières listes à cinq millions sept cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante huit francs.

Le diocèse d'Arras est compris dans la 10e listepour une somme de 255,000 fr. et le diocèse de Cambrai, pour 258,000.

—

Voici les morceaux que la *Grande Harmonie* doit exécuter jeudi 28 juin à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque du Boulevard :

1. Allégro militaire	. . .
2. 1re Marche aux flambeaux	Meyerbeer.
3. Rédowa	. . .
4. Fantaisie sur les Vêpres Siciliennes, arrangée par M. Vanzronengeen	Verdi.
5. Polka pour piston exécutée par M. Boulcourt	Leroux.
6. Offenbacchiana	Offenbach.

Nous avons dit que la commune de Wattrelos allait être éclairée au gaz. Nous apprenons que des pourparlers se continuent avec la Compagnie Desclée et Cie.

—

Nous apprenons la mort de M. Dumon, ancien premier président à la cour d'appel de Douai, pourvu, il y a quelques mois à peine, des hautes fonctions de président à la cour de cassation.

M. Dumon avait été nommé successivement conseiller, président et premier président à la cour de Douai.

—

Les conducteurs de voitures ne doivent pas négliger les prescriptions de l'arrêté sur les tramways. Hier, sur la Grande-Place, le domestique d'un de nos entrepreneurs ayant voulu faire avancer sa voiture sur les rails, au moment où un car allait passer, un choc eut lieu et l'un de ses chevaux fut blessé. Le domestique imprudent va être poursuivi en justice de paix.

—

On nous parle d'un vol commis cette nuit, rue de Lannoy. Les faits paraissent avoir été beaucoup exagérés par la rumeur publique. A bientôt, les détails.

—

Deux enfants, l'un de 11 ans, l'autre de 8, appartenant à un habitant de la rue Cadot, M. L.... étaient disparus depuis plusieurs jours. A force de recherches, les parents viennent de les retrouver aux environs de Courtrai, à Blebecq !!..

—

Un tisserand de Croix, Adolphe Deldicque, âgé de 44 ans, vient d'être arrêté pour outrages aux mœurs.

—

Avant-hier, un incendie a consumé, à Chéreng, une grange et un hangar remplis de récolte, appartenant à F. Quinte, rentier, et J.-B. Ridez, cultivateur,

La perte s'élève à 1.900 fr. Il y a assurance pour 1.500 fr,

—

Peintre en batiments et plafonneur, cela doit s'entendre: ce n'est pas l'avis de François Lesaffre, peintre à Croix, qui, ces jours passés a cherché querelle à son voisin le plafonneur, Victor Duponchel, dans des circonstances épiques. Hâtons-nous de dire que la politique est absolument étrangère à l'affaire ; il s'agissait de lapins. Ces malheureux lapins appartenaient à Duponchel; ils déplaisaient au peintre qui, un beau jour, fit interruption dans la cour de son voisin, démolit à coups de bêche l'abri où les infortunées petites bêtes avaient vécu en paix jusqu'à cette heure néfaste, puis, se précipitant sur leur propriétaire, il le roua de coups.

Non content de ces exploits, le peintre se livra à un tapage infernal; il était alors 11 heures du matin et, prenant à peine de temps à autre un instant de repos, il continua bravement jusques onze heures du soir, à la grande colère des voisins en général et de Duponchel en particulier. Alors cet homme terrible consentit à se reposer. Le lendemain, revenu à lui, il déplora sans doute amèrement les excès de la veille; la gendarmerie était venue lui dresser procès-verbal.

Quant au pauvre Duponchel, il doit beaucoup envier le sort de ceux qui se font trois milles livres de rentes avec leurs lapins, alors que les siens ne lui ont produit jusqu'ici un nombre effroyable de coups de bâton.

—

A Mouveaux, maintenant. Ici c'est la famille qui est en jeu. Un ivrogne, Louis M..., a brisé la fenêtre de son beau-frère et menaçait de le tuer, quand le garde-champêtre est fort heureusement intervenu pour le mettre à la raison et... au violon.

—

Un fraudeur courtraisien, Théophile Toye, vient d'être arrêté par la douane de la Martinoire.

Sur le compte-rendu, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant les mois d'avril, mai et juin 1877, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République le 21 juin 1877, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes dont les noms suivent :

NORD.

M. A. 2e classe. — Taisne (Charlemagne), maire de la commune de Dehéries;

M. A. 2e classe. — Mortier (Louis), marchand de volailles, domicilié à Wallers; Denain, 24 mars 1877.

Ont arrêté un cheval emporté, attelé à une voiture. — M. Taisne a été blessé.

—

Le *Figaro* parlait dimanche, à propos de l'anniversaire du débarquement des Français en Algérie, du matelot Sion, qui planta, le premier, le drapeau français à Sidi-Ferruch.

Sion, chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1830, occupe à Dunkerque, le modeste emploi de maître de natation. Plus de vingt personnes doivent la vie à son dévouement, aussi sa poitrine est constellée de médailles de sauvetage.

Son collègue Brunon, matelot de la *Surveillante*, est mort, il y a quelques années.

—

Le parquet s'est transporté, jeudi soir, à Saint-Hilaire, pour y ouvrir une instruction contre la nommée Stoclet Luce, femme Dubray, journalière prévenue du crime de séquestration, en enfermant son fils Clovis, âgé de sept ans, dans un cabinet obscure, pendant plus de quatre mois et en ne lui donnant pas la pourriture suffisante, ni les soins nécessaires.

Cet enfant, qui était devenu presque idiot, a été placé par le parquet à l'hospice d'Avesnes.

Quant à la femme Dubray, dit l'*Observateur*, elle a été immédiatement arrêtée et écrouée à la maison d'arrêt d'Avesnes.

—

Samedi dernier, on a retiré de la Lys à Armentières, le cadavre du nommé F. Santens, apprêteur de fil âgé de 33 ans. D'après l'enquête et l'examen médical, il semble résulter que le malheureux a été victime d'un accident.

—

Un déplorable accident s'est produit ces jours derniers sur la route de Seclin à Pont-à-Marcq.

Le sieur Hardi, boucher à Pont-à-Marcq, conduisait en carriole, à la gare de Seclin son père et sa mère. Pressé par l'heure du train, il activait la marche de son cheval, quand il rencontra la voiture du sieur Durand, peintre à Pont-à-Marcq. Le chemin étant en réparation et couvert de décombre, de sable et de pavés, il n'y a pas place pour deux voitures. Les conducteurs ne purent retirer leurs voitures à temps et les voitures s'accrochèrent.

Celle du sieur Hardi reçut un choc si violent que la mère de ce dernier fut précipitée sur la voie publique et alla rouler entre les chevaux. — On l'a relevée gravement blessée.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 juin. — Alfred Deroubaix, rue des Longues Haies. — Marie Legrand, rue de Tourcoing, 24. — Clovis Mortier, rue Pierre de Roubaix. — Floris Briet, rue du Fort, 72. — Louise Marlière, rue Watt. — Henri Vanhesscher, rue de Lannoy. — Julien Poliet, rue des Anges. — Joseph Deweert, rue de l'Epeule. — Louise Morysse, rue de Soubise. — Léopold Vanderborght, rue Jacquart. — Célina Leconte, rue des Ogiers, 147. — Georges Rosez, rue de Soubise. — Flore Delfosse, rue de Lannoy. — Henri Lorthioir, rue de France, 23.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 juin. — Pierre Ponscelle, 20 ans, tisserand, rue du Pile. — Martine Vercruysse, 2 ans, rue d'Alma. — Arthur Rousseau, 38 ans, teinturier, à l'Hôtel-Dieu. — Elise Gaudfroy, 3 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes.

MARIAGES du 25 Juin. — Emile Delplanque, 33 ans, employé de commerce et Louise Quint 26 ans, modiste. — François Lenglé, 26 ans, tourneur en fer, et Claudine Honorez, 24 ans, soigneuse. — Raymond Deschamps, 25 ans, peigneron, et Juliette Fourez, 32 ans, journalière. — Jean Bars, 26 ans, rattacheur, et Catherine Tetaert, 24 ans, tisserande. — Augustin Vanspeybrouck, 45 ans, tisserand, et Philomène Suantin, 24 ans. — Joseph Bernaert, 33 ans, compositeur, et Marie Tanghe, 21 ans, soigneuse. — Auguste Vantomme, 31 ans, tisserand, et Marie Derudder, 39 ans, tisserande. — François Kerckhove, 27 tisserand et Marie Decaestecker, 26 ans, soigneuse.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 juin. — Arthur Desplechin, au Grand-Plaisir. — François Vandevenne, au sentier de Bondues. — Maria Dupreelle, rue Jean-Legrand. — Germaine Vanneste, à la Croix-Rouge. — Philomène Vaicke, à la Bourgogne.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 juin. — Esther Dassonville, 67 ans 5 mois, époux de Pierre Sauer, aux Petites-Sœurs des pauvres, rue de Lille. — Jean Carrette, 2 mois, 25 jours, à la Croix-Rouge.

MARIAGES du 25 juin. — Jules Pannecouck, 25 ans, fileur, et Juliette Lepers, 33 ans, dévideuse. — Jules Vanhove, 22 ans, tisserand et Elise Cornil, 20 ans, tisserande. — Cyrille Hacquette, 25 ans, tisserand, et Juliette Stelandre, 20 ans, rattacheuse.

CONVOIS FUNÈBRES DU JOUR

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 27 juin, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Désiré-Joseph VROMAN, époux de Dame Juliette PARENT, décédé à Roubaix, le 27 mai 1877, à l'âge de 49 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. (*Dépêche de l'Observatoire de Paris*). *Paris*, 26 juin, 1 heure soir. — Hauteur du baromètre : Perpignan, 765, Dunkerque, Bordeaux, 766, le Hâvre, 769. Continuation du vent du Nord avec baromètre haut et ciel nuageux ou beau. Une nouvelle baisse de 3 millimètres est signalée en Irlande.

KERMESSES *de l'arrondissement de Lille*, du 1er juillet. — Linselles, Lomme, Moulins-Lille, Aunœulin, Ascq, Illies, La Bassée, Le Mesnil, Lys, Marcq-en-Barœul, Sainghien-en-Weppes, Santes, Verlinghem.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE BOTZEN (TYROL)

L'AFFAIRE DE TOURVILLE.

Les debats de l'affaire Henri de Tourville, dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, ont commencé avant-hier.

Henri de Tourville, on s'en souvient, est accusé d'avoir précipité sa femme du haut d'une montagne du Tyrol.

L'inculpé est né en France, à Valenciennes ; son vrai nom paraît être, d'après l'accusation, Henry Perreau. Il s'est fait naturaliser en Angleterre sous le nom de Tourville. Il s'est marié d'abord à une jeune fille qui avait une fortune considérable. Peu de temps après le mariage, en 1868, Mme de Tourville mourait subitement.

En 1875, il s'est remarié à une veuve, Mme Peke, qui était âgée de quarante-sept ans, alors qu'il n'en avait que trente-sept, et qui possédait une fortune de 70,000 livres. Il paraît que, peu de temps après, la seconde Mme de Tourville a fait un testament par lequel elle a légué à son mari 37,000 livres.

Voici maintenant comment, d'après l'accusation, est arrivée la mort de Mme de Tourville. Le 15 juillet 1876, celle-ci est arrivée avec son mari à Spondinie. Le lendemain matin, ils ont fait ensemble une excursion en voiture. A un certain endroit, ils sont descendus de voiture et ont renvoyé le cocher, disant qu'ils feraient le reste du chemin à pied. Vers la fin de la journée, de Tourville est revenu seul ; il a raconté que sa femme était tombée et qu'elle était blessée. Plusieurs individus de la localité et de Tourville ont pris aussitôt une voiture pour porter secours à la victime. Arrivés à l'endroit qui leur avait été indiqué par l'accusé, ces hommes ont aperçu d'abord sur le sol un chapeau, une ombrelle brisée et un mouchoir rempli de sang. Sur la terre, on remarquait aussi une traînée de sang. Le corps fut ensuite découvert ; il gisait inanimé au fond d'un précipice près d'une petite rivière. La position du corps, les blessures de la tête démontreraient, d'après les rapports des médecins commis pour l'examen du cadavre, que la victime était presque morte lorsqu'elle a atteint le fond du précipice. Les experts ont, en outre, constaté des taches de sang sur le pantalon de M. de Tourville.

L'accusé ayant été mis en arrestation, prétendit d'abord que sa femme était sujette au vertige, qu'elle avait, d'ailleurs, des bottines à talons très-hauts, ce qui, sans doute, avait été la cause de sa chute. Dans un autre interrogatoire, il a insinué que sa femme s'était suicidée.

Devant le jury de la cour d'assises de Botzen, où il comparaissait aujourd'hui, de Tourville s'est défendu énergiquement.

La cour et le jury, après avoir entendu plusieurs témoins, ont décidé qu'ils se transporteraient sur les lieux, et l'audience a été levée.

VARIETES

Souvenir de la convention.

(*Suite*)

Précédée d'une troupe de femmes vêtues de blanc, ceintes de rubans tricolores et couronnées de fleurs artificielles un peu fanées, la saison n'en permettait guère d'autres; suivie de tous les membres de la Commune, de la société des Jacobins, des sociétés affiliées et des comités révolutionnaires; entourée de danseurs et de danseuses qui exécutaient de graves sarabandes; portée sur un palanquin orné de guirlandes de chêne, également factices, toujours à cause de la saison; le bonnet phrygien sur la tête, le cothurne grec aux pieds, revêtue d'une tunique blanche, et d'une chlamyde bleue flottante, la nouvelle déesse traversa la nef au son des instruments et vint triomphante au sanctuaire de Marie. Ainsi l'avait prédit le père Beauregard, prêchant dans la même église dix ans auparavant. J'ajoute que toute cette multitude, hommes et femmes, était coiffée de bonnets rouges, ce qui offrait aux spectateurs placés dans les tribunes un coup d'œil éblouissant.

Chaumette offrit la main, d'une façon toute galante, à la déesse, pour l'aider à descendre de son palanquin. Il avait des gants blancs, Chaumette ! circonstance que je note, parce qu'on en portait peu alors, qu'il n'y avait que lui des assistants qui en eût, et qu'enfin cette couleur blanc de neige contrastait fortement avec le brun foncé de sa carmagnole et l'écarlate de son bonnet. Mademoiselle Maillard monta les degrés et se mit à la place du ci-devant Saint-Sacrement, le tout avec la majesté d'une habitante de l'Olympe. *Vera incessu patuit dea.* Vous eussiez dit Vénus ou Psyché venant s'asseoir dans l'assemblée des Dieux.

Les prêtresses, je veux dire celles de mademoiselle Maillard, qui étaient la plupart des figurantes de l'Opéra, se rangèrent en cercle autour de l'autel; ici, tout le monde se met à genoux, et deux acolytes viennent présenter à Chaumette un vieil encensoir de cuivre oublié dans la sacristie; l'encens fuma alors devant la déesse.

Il était un peu grossier, si j'en juge par l'odeur qui monta jusqu'à nous; mais c'était de l'encens, et qui en reçoit par la figure ne se montre pas difficile sur la qualité. Par hasard ou à dessein, j'évite de me prononcer là-dessus, une statue de la Vierge gisait, renversée et mutilée, à l'un des coins de l'autel. Cela servit de texte à une improvisation de Chaumette, dans laquelle, après l'avoir finement raillée sur son impuissance à défendre son domicile, il la défia de se remettre sur ses jambes, et le Christ son fils de la ressusciter. Comme elle ne ressuscitait pas, Chaumette en conclut qu'elle n'était plus bonne à rien, qu'il fallait la planter là, et n'adorer désormais que la Raison.

Un hourra universel de « Vive la Raison ! à bas la Sainte-Vierge ! » accueillit ce discours philosophique à la suite duquel l'office divin commença. Des hymnes furent chantées d'abord. Après les hymnes les danses, et alternativement. Nous y reviendrons tout à l'heure; mais en attendant, je prie qu'on me suive à Saint-Roch où nous allons voir Monvel se constituer le plagiaire de Chaumette.

C'était le jour où l'on inaugurait dans cette dernière église la *Raison* de la section des Piques, belle femme, sur ma foi, presque aussi belle que mademoiselle Maillard. Un voisin me dit que c'était mademoiselle Aubry, autre actrice de l'Opéra. Je le crus. L'opéra fut de tout temps une pépinière de divinités. Quoi qu'il en soit, Monvel monta en chaire; et après avoir épuisé le vocabulaire d'impiété de l'hôtel d'Holbach, il termina ainsi son sermon :

« Maintenant que j'ai prouvé que tu n'es pas, (c'est à Dieu qu'il parle) prouve-moi que tu es. Je viens de nier ton existence, je brave tes foudres impuissantes. Ecrase-moi, si tu en as le pouvoir, écrase. »

A ces mots le prédicateur s'arrête, il se croise les bras, toise le ciel avec un air de souverain mépris, et attend venir. Il y eut là, dans l'auditoire, un moment d'épouvante silencieuse. Moi-même je m'attendais à voir paraître, en caractères de feu, sur les murs du temple profané, le formidable *Mané, Thécel, Phârès* du festin de Balthasar.

Mais l'Eternel méprisa le défi de l'histrion; aucun éclair ne sillonna la nue, aucun coup de tonnerre ne la fit éclater. C'est que si le temps est à nous, l'éternité est à lui, et qu'il sait où retrouver ceux-là qui l'insultent en passant. *Deus patiens quia æternus.*

Au moment où l'orateur descendait de la chaire, un de ses auditeurs l'abordait :

— Citoyen Monvel, tu as prêché comme un ange. A quoi celui-ci : — Quand on parle avec conviction, l'éloquence arrive d'elle-même. Cet auditeur impressionnable était Mamin; Mamin, qui, aux journées de septembre avait promené dans les rues de Paris, la tête de madame de Lamballe, au bout d'une pique ; acte de patriotisme dont on a voulu depuis faire honneur à d'autres personnages de l'époque, mais que je suis bien aise, puisque l'occasion se présente de restituer ici à son véritable auteur.

Retournons à Notre-Dame. Les danses continuent, mais plus gracieuses, plus savamment ordonnées que celles de la Convention. C'est tout simplement nous avons aujourd'hui des corps de ballet de l'Opéra tout entier. Elles restèrent une heure encore, après que Chaumette proposa un dernier *Oremus* à la déesse. Mais, celle-ci fatiguée d'adorations, enivrée de mauvais encens et ennuyée d'une pose de quatre heures, avait profité du moment où les danseurs tourbillonnaient au plus fort pour s'esquiver par une porte dérobée de la sacristie.

Quelques rigoristes s'indignèrent tout bas, de ce que Chaumette eût introduit des contre-danses dans sa nouvelle liturgie. Ils ignoraient que chez tous les peuples de l'antiquité, la danse faisait une partie essentielle du culte public, et que cela s'appelait une danse sacrée. Témoin la danse des Saliens, instituée par Numa ; la danse des Curètes, fondée par Cybèle; la danse des Lapithes, la danse de l'Hymen et même la danse des Funérailles. J'en pourrai citer d'autres ; mais en voila assez pour justifier sur ce point, le procureur général syndic près la Commune de Paris.

Au sortir de la cérémonie de Notre-Dame, je rencontrai sur le Pont-au-Change, madame Rolland qui allait à la mort.

L'appétit vient en mangeant. Chaumette ordonna donc que la *Raison* pénétrât de gré ou de force, dans tous les quartiers de Paris, et que chaque ci-devant église eût la sienne.

Mais comme il était avant tout, homme de génie et d'avenir, il réfléchit que le nouveau culte pourrait bien mourir dans les langes, s'il continuait à offrir à l'adoration publique des divinités pareilles à celles qu'il avait encensées jusqu'alors. En conséquence, il résolut de ne choisir les divinités futures, et leurs prêtresses, que parmi les jeunes personnes d'une condition régulière, et appartenant à une honnête bourgeoisie.

Cette résolution consterna les familles ; et ce fut à qui n'aurait pas de divinité dans la sienne. Mais il était dangereux de résister à Chaumette ; et il ne resta plus aux victimes désignées qu'à obéir.

Combien n'en ai-je pas vu de ces jeunes filles dont la plupart avaient leurs parents dans les prisons, obligées de parcourir les rues de la capitale, et de chanter, le désespoir dans l'âme, des hymnes patriotiquement impies. Elles espéraient, les pauvres enfants, que leur résignation, leur dévouement filial sauveraient la vie d'un père, d'une mère ; et le lendemain, elles entendaient hurler leur sentence de mort par les crieurs jurés du tribunal révolutionnaire. J'en ai vu défaillir en chemin, j'en ai vu tomber sans connaissance sur le seuil des temples. La fille un jour d'un relieur de la rue du Petit-Pont, d'une figure remarquable, et à peine âgée de seize ans, se mit au lit, en venant de faire la *Raison* à Saint-Séverin, et mourut de saisissement la nuit suivante.

Il y eut même quelques républicains vigoureusement trompés qui forcèrent leurs épouses à figurer dans ces saturnales religieuses. Momoro fut un de ceux-là. Sa femme aussi modeste que pieuse, respectée et honorée de tout le quartier, occupée uniquement du devoir de son ménage, était loin de prévoir le funeste honneur qui la menaçait. Ses prières, ses larmes, tout fut inutile ; elle dut se résigner.

Pour la punir de sa résistance, Momoro fit traverser, au cortége qu'il conduisait lui-même, les rues les plus populeuses de la section Marat. Je le rencontrai rue de la Comédie, se rendant à Saint-Sulpice. Madame Momoro souffrait visiblement, elle était chancelante sur son siége, fort pâle ; et de grosses larmes roulaient dans ses yeux. Il fallait être le collègue de Chaumette pour ne pas en avoir compassion.

GEORGES DUVAL.

Enigme

Souvent en embuscade, à l'abri des dangers.
Malheur à l'ennemi que mes filets légers.
Arrêtent tout à coup dans sa course rapide.
De ma cruelle soif victime trop timide,
Dans les flots de son sang je m'enivre soudain.
Et s'il veut m'échapper, il se débat en vain.
Mais admirez ici ma perfide industrie
A surprendre ma proie, et prolonger ma vie :
Pour ne point effrayer l'ennemi qui me fuit,
Je plonge le cadavre en un sombre réduit,
Puise de cent détours dans ma course légère,
Mais je crains fort la main de quelque ménagère.

Le mot de l'énigme d'hier, est: *Tombeau.*